

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « Etudes préalables » 2^{ème} réunion : 11/02/2014

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
BERNA Philippe	Véolia eau
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR
CLUZEL Philippe	AE RMC
DAGNEAUX Héloïse	AZUR Environnement
DUPASQUIER Bruno	CG11
MEYNADIER Hervé	CG30
MIR Laurent	Geo pyrennées
PENIN Serge	Bouygues Energies et services/SWELIA

La Charte remercie le l'Agence de l'eau de Montpellier pour nous avoir accueilli dans ses locaux.

Contexte :

Ce groupe sur les études préalables a été créé suite au groupe « attestation des travaux sous charte ».

En effet, le groupe « attestation des travaux sous charte » a décidé de joindre avec l'attestation, une check list des points clefs d'un chantier sous charte.

Les études préalables (étude géotechnique, étude topographique et étude de l'habitat) étant les premiers points clefs de la charte et l'Agence de l'eau exigeant un rapport géotechnique pour le solde de ses subventions, un groupe spécifique aux études préalables a été créé.

Ce groupe doit formaliser ce qui doit être réalisé à minima pour une étude géotechnique et une étude de l'habitat.

Les documents relatifs à ce groupe de travail seront disponibles sur le site de la Charte Qualité Languedoc Roussillon « groupes de travail »

<http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=180>

Utilisateur : GTCHARTELR

Mot de passe : gtravail

A l'ordre du jour de cette réunion :

- > Formaliser un rapport géotechnique à minima
- > Formaliser une étude de l'habitat à réaliser à minima

Résumé de la réunion :

- [Formaliser le rapport géotechnique à minima](#)

Après avoir rappelé que ce rapport est là pour vérifier que le maître d'ouvrage s'est posé les questions élémentaires pour la géotechnique, avant le choix du maître d'œuvre, le groupe a décidé d'appeler ce rapport ou étude géotechnique, une ENQUETE GEOTECHNIQUE. En effet, l'étude géotechnique est normée et doit être réalisée par un géotechnicien. Toutes les opérations ne nécessitent pas une étude géotechnique mais il est indispensable de vérifier les informations disponibles sur les matériaux, l'hydrogéologie...avant de commencer un chantier.

Le groupe a donc décidé de travailler sur une enquête géotechnique sous forme de check list à remplir par le maître d'ouvrage qui devra tenir à disposition de l'agence de l'eau les éléments complétés.

Les idées émises en réunion pour cette check list sont les suivantes :

1. Nature des travaux :
 - Création de réseaux (nécessite une étude géotechnique selon la norme NF P 94-500)
 - Réhabilitation en lieu et place de l'existant
 - Sans tranchées
 - Avec tranchées ouvertes
2. Interventions antérieures sur les tranchées concernées :
 - date
 - type de remblais,
 - matériaux utilisés,
 - présence de nappe
 - présence de roche
 - nature du sol environnant
3. Historique des travaux divers dans la zone concernée par l'opération
4. Désordres constatés par l'exploitant
5. Date du Schéma Directeur
6. Quels sont les différents maîtres d'ouvrages et les gestionnaires de voiries dans l'emprise du projet ? Sont-ils tous associés à l'opération ?
7. Autres travaux programmés sur l'emprise de l'opération ?
8. Prévoyez-vous des sondages dans le cadre des travaux ?

Il sera important de noter dans ce document qu'une étude géotechnique est nécessaire dans une majorité des cas. Même s'il s'agit de travaux sans tranchées, il est nécessaire de connaître l'environnement de la canalisation et de faire évaluer sa stabilité.

Egalement, M.MIR et M.PENIN s'accordent sur le fait qu'il faudrait expliquer pourquoi chaque point est demandé. Par exemple si la nature des remblais n'est pas connue, une tranchée peut s'ouvrir plus que prévue et donc générer des avenants. Ces derniers ne sont pas acceptés dans les subventions de l'Agence de l'eau.

2 questions restent en suspend pour ce document :

- > Le maître d'ouvrage a-t-il les compétences pour juger seul de la nécessité ou non d'engager une étude géotechnique
- > Comment les financeurs vont évaluer, à la fin de l'opération, le besoin ou non de faire une étude géotechnique.

▪ Formaliser une étude de l'habitat à réaliser à minima

Les participants du groupe d'accordent à dire que l'enquête d'habitat relève du bon sens mais les missions ne sont pas décrites précisément dans un guide.

Lors de cette étude, indispensable avant de réaliser les travaux, les échanges avec l'exploitant sont très importants.

Les enquêtes publiques et les courriers d'informations sont des points déterminants dans cette étude mais les maîtres d'ouvrages sont confrontés à la réticence de la population lors des enquêtes porte à porte. Cette partie doit souvent être réalisée par un bureau d'étude avec une communication préalable auprès de la population.

La réflexion du groupe s'est tournée vers une liste exhaustive des actions à mener qui stipulera que l'enquête peut s'appuyer sur cette liste :

1. Nature des travaux :

- Création de réseaux
- Réhabilitation en lieu et place de l'existant
 - Sans tranchées
 - Avec tranchées ouvertes

2. Historique de réalisation (dates):

- Schéma Directeur
- Passage Caméra (pour l'assainissement)
- Positionnement des branchements et autres éléments,
- Tests à la fumée,
- colorimétrie,

3. Historique des travaux divers dans la zone concernée par l'opération

4. Désordres constatés par l'exploitant

5. Futurs projets d'aménagements

6. Destination des terrains

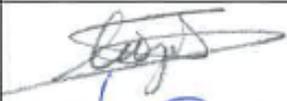
7. Quels sont les différents maîtres d'ouvrages et les gestionnaires de voiries dans l'emprise du projet ? Sont-ils tous associés à l'opération ?

8. Autres travaux programmés sur l'emprise de l'opération ?

NB : Mme DAGNEAUX et M.BERNA ont indiqué qu'un des résultats attendus après une opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'une station d'épuration est l'élimination ou une diminution de la quantité des eaux claires parasites. Pour cela il est important de bien faire une étude d'habitat et d'inciter les maîtres d'ouvrage à réaliser des mesures de débit en entrée de station d'épuration ou à l'exutoire du ou des tronçon(s) concernés après travaux, quelques mois après les travaux pour vérifier si des problèmes d'eaux claires parasites persistent.

Groupe de travail " études préalables" 11/02/2014

Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc-Roussillon

Nom	Entreprise	Mail	Signature
CLUZEL	Philippe	philippe.cluzel@pean... -fr	
BERNA Philippe	Veolia Eau 06117146134/62	philippe.berna@ veolia.com	
CANTAREL Laetitia	Versant Développement	info@chantre-orientation -fr.org	
DUPASQUIER Bruno	CG11	bruno.dupasquier@cg11.fr	
DAGNEAUX Héroïse	AZUR environnement	azur_hed@orange.fr	
MEYNADIER Hervé	CG30	herve.meynadier@cg30.fr	
MIR Laurent	Rég. pyrénées	regpyrenees@gmail.com	
PENIN Serge	BTes	s.penin@bonygues- es.com	